

DIRECTION NATIONALE  
DES DOMAINES ET DU  
CADASTRE

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION REGIONALE  
DES DOMAINES DE KOULIKORO

BUREAU DE KATI

N° DU BORDEREAU QUATRE (4)

CONSERVATION  
DE LA PROPRIETE FONCIERE  
DU CERCLE DE KATI

FORMALITE REQUISE DU  
09/05/2017

Conservateur  
De la propriété Foncière

TITRE FONCIER  
88318

REGISTRE DES DEPOTS  
VOL XXXIII N°110657

Mentionné à la section IV

BORDEREAU ANALYTIQUE  
INSCRIPTIONS

RADIATIONS

MODIFICATIONS

VENTE ADMINISTRATIVE

Suivant Acte Administratif N°017-0538/DNDC-DRDC en date à Koulikoro du 20/04/2017, enregistré le même jour le Directeur Régional des Domaines et du Cadastre de Koulikoro agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali conformément aux dispositions de l'Ordonnance N° 00-027/PRM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la loi n°02-008 du 12 février 2002, modifiée par la loi n° 12-001 du 10 Janvier 2012 et de ses textes d'application cède à titre onéreux à **Monsieur Birama DIALLO** Economiste domicilié à Bamako Daoudabougou rue 245 porte 225 chez lui même, qui accepte et ce, aux clauses et conditions contenues dans ledit acte la parcelle de terrain superficie de **41a 41ca**, sise à N°Tabacoro, formant le titre Foncier N°88318 de Kati, moyennant le prix de **Quatre Cent Quatre Vingt Seize Mille Neuf Cent Vingt (496.920) Frs CFA** payé et quittancé.

La présente cession a lieu sous les charges et conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière notamment sous celles que l'acquéreur a réalisé sur la parcelle de